



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Le 15 mars 2019

Lettre à Monsieur Bernard LALEVEE – Commissaire Enquêteur sur le dossier d'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers à Capavenir Vosges, Igney et Vaxoncourt de la société SAGRAM

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers à Capavenir Vosges, Igney et Vaxoncourt, la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite apporter son expertise par rapport à la faune piscicole.

Nous **émettons une réserve quant à la réalisation du projet dans son intégralité**. C'est pourquoi, par la présente, nous voudrions vous faire part de nos réflexions et de quelques remarques au sujet de l'impact de la création d'une gravière à cet emplacement et des éventuelles mesures compensatoires qu'il serait possible de mettre en place.

Les remarques générales :

Au cours de son histoire, la rivière Moselle a subi de nombreuses dégradations suite notamment aux activités humaines : usages liés à l'eau, exploitation des sédiments.... Ces pressions ont eu des conséquences négatives sur le milieu et le fonctionnement global de l'hydrosystème.

Deux points nous semblent essentiels à mettre en évidence d'après les données dont nous disposons. Le projet se trouve en contradiction avec les intérêts écologiques et morphologiques du milieu (cf. cartographie jointe) :

- l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse indique la présence d'une zone humide remarquable qui recouvre la prairie du Grand Paquis, emplacement projeté de la dite gravière. Ces zones ont un rôle de rétention et de régulation des eaux et peuvent soutenir le débit de la Moselle lors d'étiage sévère,
- d'un point de vue hydromorphodynamique du cours d'eau, le projet se situe à 40% au sein du fuseau de mobilité de la Moselle. Or d'après la littérature dont nous disposons et les nombreux retours d'expérience, le cours d'eau a besoin d'espace pour divaguer (érosion, dissipation de l'énergie, zone d'expansion de crue, possibilité de recharge sédimentaire pour éviter l'enfoncement du lit mineur de la Moselle) et ainsi assurer le bon fonctionnement hydromorphologique nécessaire à l'atteinte du bon état des cours d'eau (qualitativement et quantitativement).

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus et du caractère impactant du projet pour le milieu naturel, il conviendra à minima d'apporter une attention particulière sur le milieu annexe et environnement au travers de mesures compensatoires adaptées au caractère anthropique du réseau de rigoles présent sur le site.

Les propositions de mesures compensatoires au projet :

Le site identifié pour l'emplacement du projet d'extraction de granulats compte un fort réseau hydrographique (cf. Etude : qualité biologique des ruisseaux de la prairie Claudel à Thaon-les-Vosges par la caractérisation de leurs peuplements macrobenthiques et piscicoles). L'état actuel des nombreuses rigoles alimentées par le reliquat d'eau non turbiné en provenance du canal d'amenée de la B.T.T. et une surverse du canal des Vosges soulèvent de nombreuses interrogations.

En raison de leur origine et de leur fonctionnement, ces rigoles présentent un surdimensionnement, un endiguement et un ensablement suite à la rectification du tracé naturel provoquant ainsi une banalisation du milieu. De plus, elles sont soumises aux fluctuations de débits qui résultent du fonctionnement du canal des Vosges et de la B.T.T.

Pour améliorer les potentialités d'accueil du site vis-à-vis du compartiment piscicole, il est préconisé d'entreprendre :

- des mesures de diversification des écoulements associées à la mise en place d'un lit mineur d'étiage afin de dynamiser les écoulements et limiter tout phénomène de colmatage,
- un traitement de la ripisylve est également à prévoir pour maintenir les différentes strates dans un état convenable (tendance au vieillissement de la strate arborée) et d'offrir aux différents cours d'eau, des conditions d'ensoleillement favorables à l'émancipation d'un réseau trophique stable à l'origine d'une vie aquatique diversifiée,
- l'enlèvement des embâcles susceptibles de provoquer des déviations de courant à l'origine d'érosions de berges, d'augmenter la ligne d'eau ce qui peut favoriser les inondations en cas de crue et limiter la connexion amont-aval pour la faune piscicole,
- la restauration de l'annexe hydraulique qui permettra d'offrir un lieu de reproduction privilégié pour le brochet (espèce patrimoniale et protégée),
- la réouverture de l'aval du bras mort servant de décharge à l'onde de crue en haute eaux qui pourrait après légère modification servir d'annexe hydraulique,
- une opération de ramassage des ordures de l'ancienne décharge communale qui constitue un vrai danger pour l'avifaune et la faune aquatique (cf. annexe jointe).

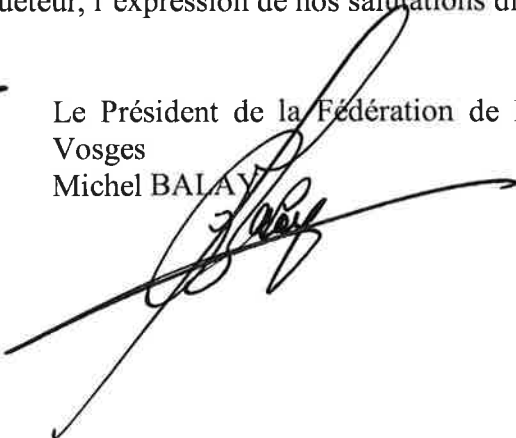
Ces propositions visent à maintenir un degré de fonctionnalité minimal du réseau hydrographique au regard des impacts environnementaux émanants de l'exploitation du site. Ces mesures ne sont pas exhaustives. Elles constituent une base de réflexion et tendent à concilier les enjeux économiques indéniables d'un tel projet tout en maintenant une fonctionnalité acceptable du milieu environnant.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire enquêteur, de tenir compte de nos remarques et nos observations et de les consigner dans le registre d'enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

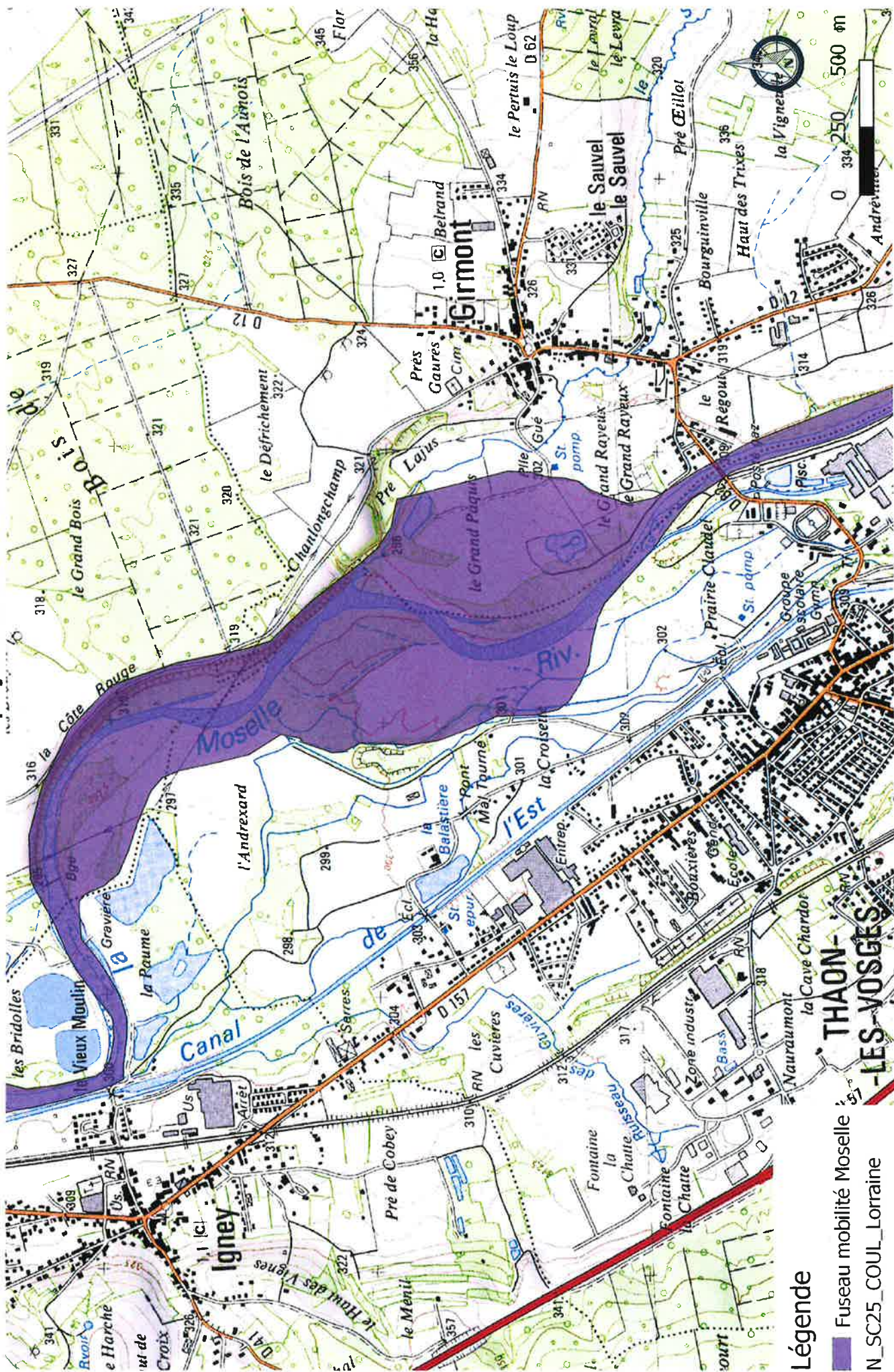


Michel BALAY




Le Président de la Fédération de Pêche des Vosges
Michel BALAY

Cartographie du fuseau de mobilité à l'emplacement du projet de la SAGRAM

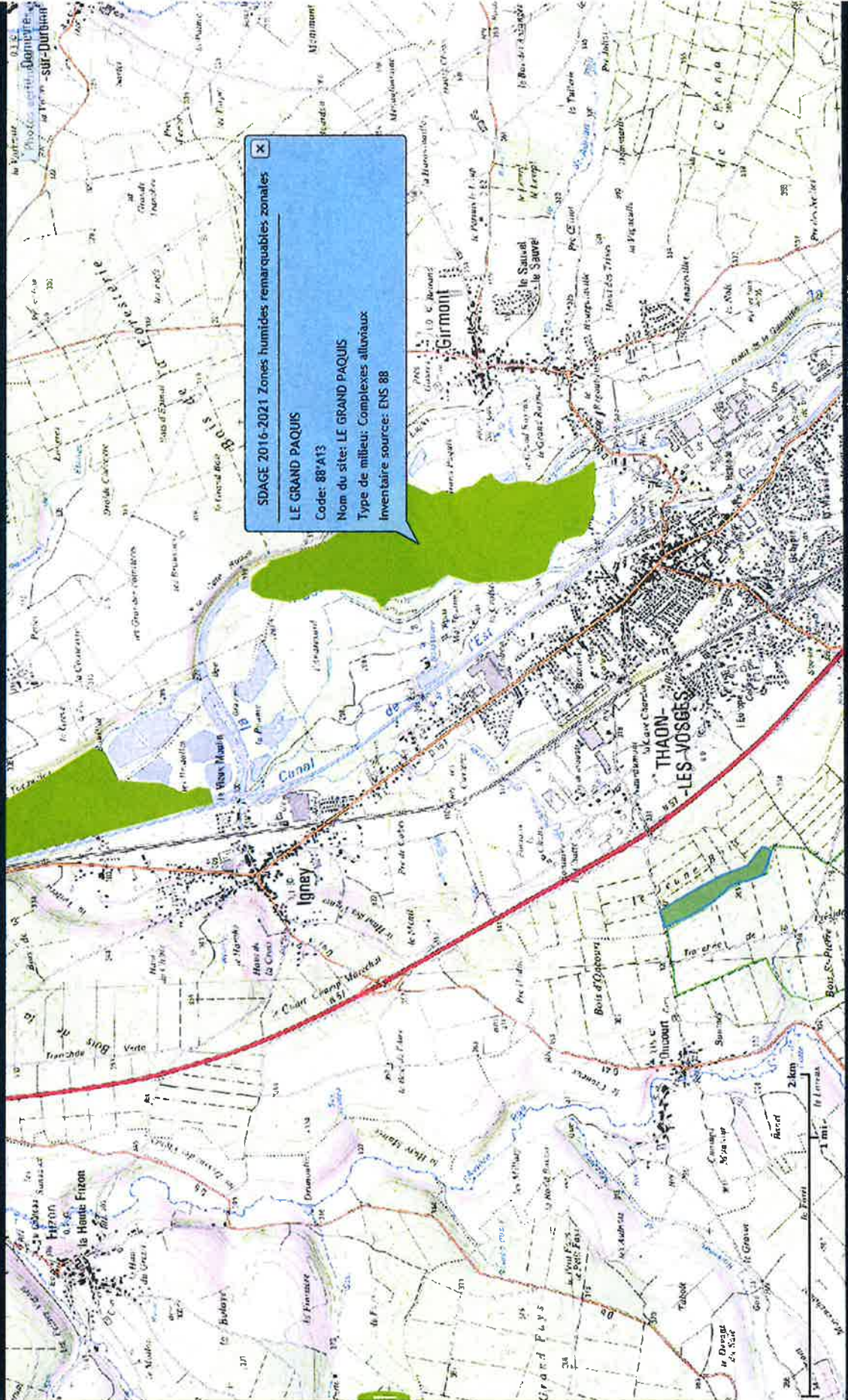


Légende

 Fuseau mobilité Moselle

 N_SC25_COUL_Lorraine

**THAON-
LES-VOSGES**





FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

31 rue de l'Estrey BP19

88440 NOMEXY

Tel : 03.29.31.18.89

Courriel : fede.peche.vosges@wanadoo.fr



3, place d'Avrinsart

88 000 Épinal

Tel : 06.11.86.72.80

Courriel : esoxchantier@wanadoo.fr

Chantier pilote d'entretien de l'ensemble du réseau hydrographique attenant à la Vielle Moselle

DEPARTEMENT DES VOSGES (88)

COMMUNE DE THAON-LES-VOSGES (88 150)

BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE

1. La présentation succincte du projet

2. Le contexte

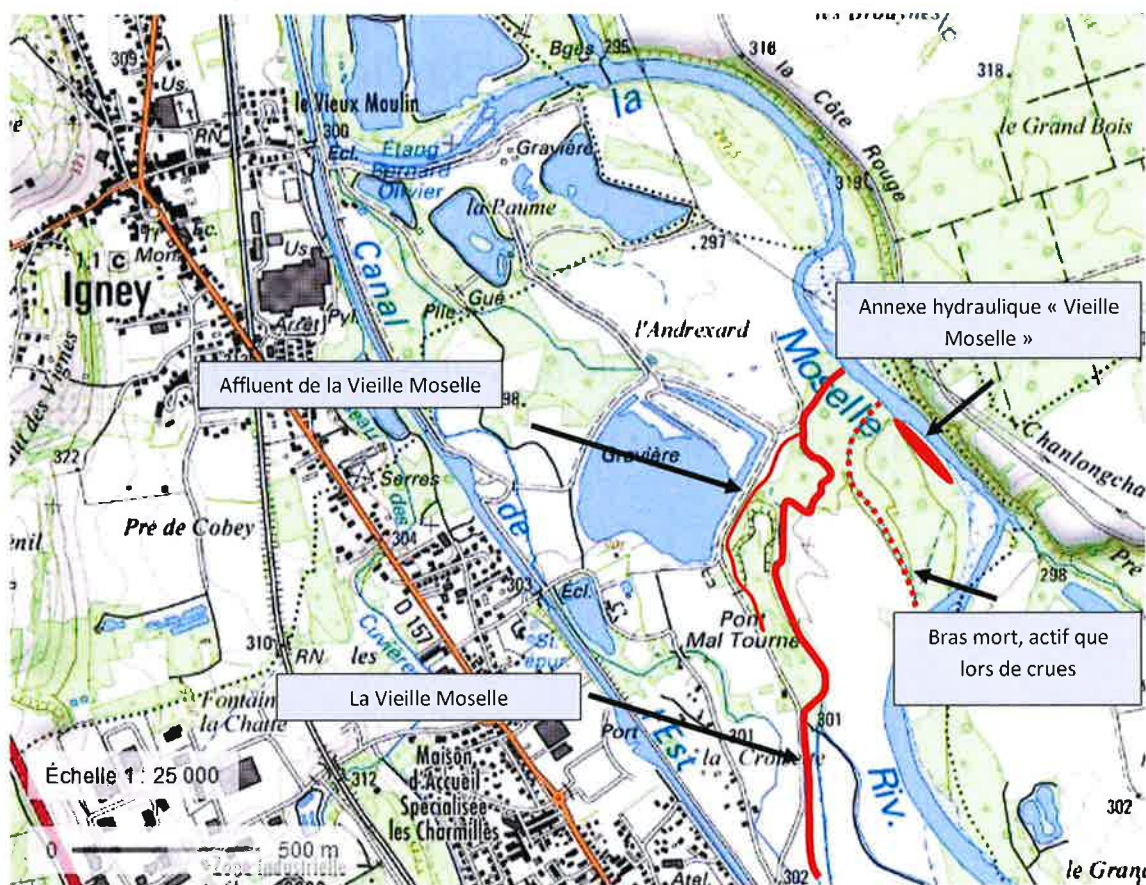
2.1. Choix de l'emplacement

Le choix du site a été arrêté sur le lieu-dit de l'Andrexard du fait de la multitude de milieux présents (annexes, cours d'eau, bras mort) et des actions qu'il est possible de mener.

La Vieille Moselle est un affluent rive gauche de la Moselle. L'intervention porte sur le territoire communal de Thaon-Les-Vosges. Il appartient à la masse d'eau Moselle 4 (code CR211) et bénéficie d'un report d'échéance jusque 2027 pour atteindre le bon état écologique (SDAGE Rhin Meuse, 2010). Ce report d'objectif est motivé par les coûts disproportionnés des mesures et la faisabilité technique.

Il fait également partie du contexte piscicole n°3 « Moselle, Avière et Durbion » qui a été diagnostiqué comme un contexte intermédiaire conforme en 2011 dans le PDPG 88 (PDPG88, 2011).

2.2. Plan de situation



3. Un constat sans équivoque

3.1. Les déchets



Déchets de tous genres pris au piège dans un embâcle à l'aval de la vieille Moselle

Ceux-ci ont probablement été charriés par la Moselle et déposés ici après la crue



Déchets de tous genres pris au piège dans un embâcle à l'amont de la vieille Moselle

Ceux-ci proviennent sûrement de l'ancienne décharge située à flanc de coteau au bord de la vieille Moselle



Amas de bouteilles
plastiques flottant situé
sur un bras de la vieille
Moselle

3.2. Nombreux embâcles sur le réseau hydrographique



Les embâcles sont
des accumulations de
débris végétaux,
auxquels viennent,
dans notre cas,
s'ajouter des déchets
d'origines
anthropiques qui
vont obstruer le cours
d'eau.



Les embâcles sont des accumulations de débris végétaux, auxquels viennent, dans notre cas, s'ajouter des déchets d'origines anthropiques qui vont obstruer le cours d'eau.



Présence du castor sur le site – recensement de barrages, dont certains semblent avoir été abandonnés.

La gestion de ces obstacles se fera de manière différenciée, au cas par cas et dans le respect de l'animal.

3.3. Un potentiel pour la truite fario et le brochet



Une annexe hydraulique de type bras mort qui ne connecte que par l'aval.

L'embouchure tend à se refermer et l'annexe se présente sous forme de poches d'eau. Des travaux de terrassement seraient nécessaires pour améliorer sa fonctionnalité.



Présence d'un bras mort actif lors des crues qui serait intéressant comme en tant qu'annexe hydraulique si on rétablissait une connexion permanente à l'aval.



L'affluent de la Vieille Moselle présente des caractéristiques intéressantes pour la reproduction de la truite (substrat, débit...).

4. Des propositions d'actions à discuter

4.1. Une opération de ramassage des ordures

Cette opération se veut à double bénéfice, d'une part la rivière retrouvera un aspect naturel et d'autre part elle permettra de sensibiliser les jeunes sur les conséquences néfastes de la présence de ces détritiques qui mettent des centaines d'années à disparaître.

Ces déchets au-delà de représenter une véritable pollution visuelle constituent également un vrai danger pour les oiseaux et la faune aquatique.

4.2. Enlèvement d'embâcles et extraction des débris végétaux

Les embâcles sont des accumulations de débris végétaux, auxquels viennent, dans notre cas, s'ajouter des déchets d'origines anthropiques qui vont obstruer le cours d'eau. Les embâcles sont susceptibles de provoquer des turbulences ou des déviations de courant à l'origine de nouvelles érosions de berges. Ils peuvent également constituer de véritables barrages qui augmentent la ligne d'eau en amont, ce qui peut favoriser les inondations en cas de crue et limiter la connexion amont-aval pour la faune.

Les embâcles sont traités au cas par cas. Le choix de les retirer ou de les conserver fait partie de la gestion raisonnée du cours d'eau et d'une stratégie de priorisation. Pour cela l'impact sur le plan hydromorphologique de l'embâcle devra être étudié.

Les débris végétaux en berge présentant un risque d'être emportés par le courant lors d'une montée des eaux seront retirés pour ne pas former un nouvel impact à l'aval. Cependant certains arbres seront conservés pour offrir un refuge à l'ensemble de la faune (avifaune, chiroptères...).

LES CASTORS bénéficient d'un statut de protection à la fois sur l'individu et sur son habitat :

- Directive Habitats (JOCE du 22 juillet 1992) : annexes II, IV et V
- Convention de Berne (JO du 28 août 1990 et 20 août 1993) : annexe III
- Protection nationale de l'espèce et de son habitat (arrêté du 23 avril 2007 publié le 10 mai 2007) Article L.411-1 du Code de l'environnement
- Arrêté du 9 avril 2010 « interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de spécimens vivants de certaines espèces d'animaux vertébrés protégés »

Sa présence n'empêche pas la réalisation de travaux, cependant celle-ci sera être prise en compte pour ne nuire ni à l'individu ni à son habitat.

4.3. Entretien de la ripisylve

L'action commune à tous les milieux présents sur ce site est l'entretien de la ripisylve. Le traitement de la végétation comprend : l'évacuation des arbres morts et brisés (embâcles), la taille en têtard ou l'élimination des arbres ayant une emprise trop importante pour favoriser l'ensoleillement, le recape des arbres penchés en direction de l'annexe selon le principe de précaution et la coupe sélective de la végétation (laissés ou supprimés en fonction de leur âge, de leur état sanitaire, de la structure globale de la végétation).

Avec ce plan d'entretien de la végétation, le milieu conservera une mosaïque d'habitats pour l'ensemble des espèces présentes.

4.4. Restauration d'une annexe hydraulique

Les actions projetées dans le cadre de la restauration de l'annexe hydraulique sont :

- privilégier la circulation des géniteurs au milieu récepteur (la Moselle), puis des alevins au sein de la reculée : création d'un chenal central pour éviter que les poissons ne restent piégés dans des trous d'eau,
- nivelage en pente plus douce sur la partie gauche de l'annexe (côté terre).

Un traitement léger de la végétation pourra être effectué mais une végétation intéressante comme support de ponte semble déjà en place.

4.5. Réouverture de l'aval du bras mort

Nous avons noté la présence d'un bras mort servant de décharge de l'onde de crue en haute eaux. Une quantité importante d'eau subsiste sur la moitié aval du tronçon, cependant en basse eau celui-ci n'est pas connecté à la Moselle. De ce fait il serait intéressant d'envisager la réouverture de ce bras qui pourrait servir d'annexe hydraulique. Néanmoins le site étant situé dans une zone très mobile de la Moselle, des études plus approfondies sont à réaliser avant d'entreprendre cette action. En effet, ce site pourrait avoir tendance à se combler à nouveau facilement.